

# Règlement Course

## Octobre Rose 2023

### Article 1

L'association « Olor'on Run »

organise le Dimanche 1 octobre 2023 à 10h00, Deux Courses au profit de la lutte contre le Cancer sur un parcours de 5km , ouvertes à tous sur présentation d'un certificat médical avec non contre indication de la pratique sportive en compétition, **soit 2x5km en relais soit 1x10km en solo !**

### Article 2

Ces épreuves seront chronométrées . Une urne sera prévu au Départ / Arivée afin de recoler vos dons ! L'inscriptions est de 13€ sur le site de Pyrenes Chrono jusqu'au 30 Septembre 20h et 15€ sur place le jour de l'épreuve .

### Article 3

Les chèques seront à rédiger à l'ordre de Olor'on run qui redistribura les fonds à l'association de lutte contre le cancer de Pau.

### Article 4

La sécurité sera assurée par des bénévoles à chaque intersection avec des véhicules aux carrefours principaux ( voir plan ) avec un poste de secours par la Croix Rouge

### Article 5

Les participants s'engagent à ne pas jeter le moindre emballage sur le parcours.

### Article 6

Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications de parcours jugées nécessaires. Ces modifications seront portées à la connaissance des concurrents une heure avant le départ.

### Article 7

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'épreuve. L'attestation a été déposée à la préfecture. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance Individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir (les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement). **La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours envers les organisateurs. Les concurrents se doivent secours et entraide.**

### Article 8

**Les concurrents acceptent sans aucune réserve que leurs noms, prénoms et photos prises au cours de la manifestation figurent dans les médias et acceptent que leurs images soient utilisées dans les diverses communications de l'épreuve.**

### Article 10

La participation à la manifestation sportive suppose l'acceptation du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit, d'apporter toute modification au présent règlement ainsi que l'annulation de l'épreuve sur avis préfectoral en cas de mauvaises conditions meteorologiques avec remboursement des inscriptions !

# Règlement Marche

## Octobre Rose 2023

### Article 1

L'association « Olor'on Run »  
organise le Dimanche 1 octobre 2023 à 10h00, une marche au profit de la lutte contre le Cancer  
Sur un parcours de 5km ouvert à tous

### Article 2

il n'y a pas de chronométrage, c'est une marche à allure libre . Une urne sera prévu  
au Départ / Arrivée afin de recueillir vos dons ! L'inscription est de 8€ en ligne et 10€ sur place

### Article 3

Les chèques seront à rédiger à l'ordre de Olor'on run qui redistribuera les fonds à l'association  
de lutte contre le cancer de Pau.

### Article 4

La sécurité sera assurée par des bénévoles à chaque intersection avec des véhicules aux carrefours  
principaux ( voir plan ).

### Article 5

Les participants s'engagent à ne pas jeter le moindre emballage sur le parcours.

### Article 6

Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les  
modifications de parcours jugées nécessaires. Ces modifications seront portées à la connaissance des  
concurrents une heure avant le départ.

### Article 7

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'épreuve.  
L'attestation a été déposée à la préfecture. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des  
coureurs. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance Individuelle accident qui couvre  
ses pratiques sportives ou de loisir (les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance  
liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement).

**La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des concurrents avec  
renonciation à tout recours envers les organisateurs. Les concurrents se doivent secours et  
entraide.**

### Article 8

Les concurrents acceptent sans aucune réserve que leurs noms, prénoms et photos prises au cours de  
la manifestation figurent dans les médias et acceptent que leurs images soient utilisées dans les  
diverses communications de l'épreuve.

### Article 10

La participation à la manifestation sportive suppose l'acceptation du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit, d'apporter toute modification au présent règlement ainsi que  
l'annulation de l'épreuve sur avis préfectoral en cas de mauvaises conditions météorologiques avec  
remboursement des inscriptions !